

Tzen 2 : début des travaux sur le boulevard Gambetta à partir du 7 juillet

À partir du 7 juillet 2026, le boulevard Gambetta à Melun entre dans une phase de transformation avec le lancement des travaux du Tzen 2, portés par le Département de Seine-et-Marne et Île-de-France Mobilités. Ce chantier, d'une durée prévisionnelle de 10 mois, vise à améliorer les mobilités du quotidien et le cadre de vie sur cet axe structurant.

Le projet prévoit notamment :

- La création d'une voie dédiée aux bus afin d'offrir aux usagers des transports en commun un trajet plus agréable et des temps de parcours garantis, tout en contribuant à fluidifier la circulation pour les automobilistes.
- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée.
- La replantation d'arbres d'alignement pour améliorer la qualité paysagère du secteur.
- La restitution de certains stationnements à l'issue du chantier.



« En plus de proposer une offre de transport plus fiable, le projet du Tzen 2 s'accompagne d'aménagements qui contribueront à améliorer durablement le cadre urbain et les déplacements du quotidien à Melun », souligne Brice Rabaste, vice-président du Département en charge des transports.

À terme, le Tzen 2 permettra d'améliorer la régularité des transports en commun et le confort des usagers, tout en contribuant à fluidifier la circulation automobile. Le projet vise également à renforcer la place des mobilités douces grâce à des infrastructures cyclables sécurisées et continues.

Afin de maintenir la circulation, plusieurs adaptations seront mises en place dès le 7 juillet : circulation réduite à une voie, neutralisation temporaire du stationnement côté droit et suppression définitive de l'arrêt de bus « Gambetta ». Les places côté droit seront restituées à l'issue du chantier. À partir de novembre 2026, le stationnement côté gauche sera définitivement supprimé.

Les accès aux riverains, commerces, établissements scolaires et parkings seront maintenus et sécurisés pendant toute la durée du chantier, ainsi que les cheminements piétons, adaptés selon les phases des travaux.

Un diagnostic archéologique sera par ailleurs réalisé rue de la Courtille, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Département de Seine-et-Marne remercie les riverains, commerçants et usagers pour leur compréhension durant cette phase de transformation du secteur.

Contact presse :

Pauline Maingre | 06.72.84.70.49. | pauline.maingre@departement77.fr